

## Horaires

gardes assurées par les assistant-e-s du lundi au vendredi de 7 à 20 heures, avec un maximum de 10 heures de prise en charge par jour

## Permanence téléphonique

de 7.30 à 12 heures du lundi au vendredi de 17 à 19 heures du lundi au jeudi et dimanche un seul numéro : 063 24 24 40

## Public

enfants de 0 à 12 ans accomplis

## Champ d'intervention

le service est actif sur l'ensemble de la province de Luxembourg

## Délais d'intervention

en fonction des disponibilités, la garde sera mise en place le jour-même (au plus tard pour midi) ou le lendemain de la demande

## Formation du personnel

puériculteur-trice ou assimilé-e (éducateur-trice, aspirant-e en nursing, auxiliaire de l'enfance,...) Notre personnel dispose des qualifications requises par l'ONE pour travailler en milieu d'accueil

Notre personnel est formé de manière continue afin de toujours assurer des prestations de qualité

[www.promemploi.be](http://www.promemploi.be)

[accueil.assistance@promemploi.be](mailto:accueil.assistance@promemploi.be)

Nos tarifs horaires en fonction des revenus nets cumulés du ménage

De 0 à 1.000	1 €
De 1.000 à 1.500	1,50 €
De 1.500 à 2.000	2 €
De 2.000 à 2.500	2,50 €
De 2.500 à 3.000	2,80 €
De 3.000 à 3.500	3 €
De 3.500 à 4.000	3,20 €
A partir de 4.000	3,40 €

Forfait frais de déplacement 5 €

Nous participons



Avec le soutien de



# Accueil Assistance

## 1 service

## 3 métiers

Garde d'enfants malades à domicile

Veille d'enfants en milieu hospitalier

Garde d'enfants porteurs d'un handicap à domicile



en province de Luxembourg



Accueil Assistance est un service de l'asbl Promemploi





## Votre enfant est malade et doit rester à la maison

Un-e assistant-e vient prendre soin de votre enfant au domicile familial.

### Conditions :

Une inscription préalable doit être faite par téléphone. La maladie de votre enfant doit être attestée par un certificat médical.

« Il a trop de fièvre pour aller à l'école »

« Mon enfant est hospitalisé et je ne peux m'absenter de mon travail »



## Votre enfant est hospitalisé

Vos obligations vous empêchent de rester au chevet de votre enfant hospitalisé. Un assistant-e se rend à l'hôpital et assure une présence réconfortante auprès de lui. Une collaboration a été développée avec les hôpitaux de la province.

### Conditions :

Une inscription préalable doit être faite par téléphone.

« Mon enfant est porteur d'un handicap et je désire souffler, prendre du temps pour moi, mon couple ou mes autres enfants »



## Votre enfant est porteur d'un handicap

Un-e assistant-e vient prendre soin de votre enfant à votre domicile afin de vous permettre de vous octroyer des moments de répit. Il/Elle garantit une prise en charge adaptée à la situation de votre enfant.

### Conditions :

Fournir un document attestant du handicap (allocations familiales majorées, numéro AWIPH, attestation de l'ONE, etc).

Une inscription préalable à toute garde est indispensable. Une première visite est organisée au domicile familial pour écouter la demande, évaluer si le service peut y répondre et réaliser l'inscription. Un dossier enfant est ouvert et contient toutes les informations utiles sur l'enfant et son environnement afin d'assurer une garde de qualité et dans des conditions de sécurité optimales.